

# La SFSD formule 10 propositions pour "accélérer la télésanté"

**Mots-clés :** #établissements de santé #soins de ville #e-santé #médecins #libéraux #sociétés savantes #assurance maladie #dispositifs médicaux

PARIS, 6 juillet 2020 (APMnews) - La Société française de santé digitale (SFSD, ex-Société française de télémedecine) formule 10 propositions pour "accélérer la télésanté", a-t-elle fait savoir par communiqué lundi.

Ces recommandations visent à "maintenir l'essor" de la téléconsultation provoqué par l'épidémie de Covid-19 (cf [dépêche du 30/06/2020 à 12:29](#)), à "favoriser un accompagnement des professionnels, pour que la pratique de la téléconsultation et bientôt du télésoin se pérennise dans le cadre de l'exercice de bonnes pratiques cliniques" et à "remettre les professionnels et les patients au centre de l'organisation".

Elles s'appuient sur un "triple constat" de la SFSD: "l'information des citoyens est insuffisante; l'absence de formation des soignants et la difficulté pour certains d'entre eux de s'approprier la pratique de la téléconsultation et de faire le choix du bon outil de téléconsultation; le cadre de territorialité et la définition du rôle et de la place respectifs des plateformes privées de téléconsultation et de l'assurance maladie pour favoriser l'accès aux soins de tous les citoyens au travers de la télésanté sont complexes et incomplets".

La société savante recommande d'assouplir le cadre réglementaire, en "remboursant les téléconsultations même si le patient n'est pas connu du médecin téléconsultant ou s'il ne l'a pas vu en consultation présenteielle dans les 12 derniers mois si les conditions de qualité et de sécurité des soins et du parcours de soin sont remplies" (proposition n°3) et en "autorisant le remboursement hors territorialité pour les territoires sous-denses et organiser l'orientation vers un médecin téléconsultant" (n°4).

Ces conditions sont régies par l'avenant n°6 à la convention des médecins libéraux, entré en vigueur en septembre 2018, rappelle-t-on (cf [dépêche du 04/12/2019 à 12:49](#)).

La SFSD recommande de "concevoir un cahier des charges pour les plateformes de téléconsultation et permettre leur remboursement dans le respect des parcours de soins" (proposition n°7).

Elle souhaite "faire passer la télésurveillance rapidement dans le droit commun" (proposition n°10 bis).

Les expérimentations de télésurveillance menées dans le cadre du programme Etapes (Expérimentations de financement de la télémedecine pour l'amélioration des parcours en santé), qui concernent cinq pathologies chroniques, ont été prorogées jusqu'en 2022, rappelle-t-on (cf [dépêche du 01/06/2018 à 10:32](#)).

## Plusieurs propositions pour les professionnels de santé

La Société française de santé digitale appelle également à soutenir les professionnels, avec plusieurs propositions:

- "créer un guichet de conseillers pour les soignants 'Aide télésanté', par exemple via les plateformes d'appui aux professionnels de santé, et supprimer les blocages possibles des commissions avant que les professionnels puissent proposer la téléconsultation" (proposition n°6)

- "former les professionnels par une formation [de développement professionnel continu] validante pour lever le stress ou l'appréhension en amont de la première téléconsultation" (n°5)
- "proposer un modèle économique pour que les professionnels de santé s'équipent en outils de téléconsultation et dispositifs médicaux (DM) connectés" (n°8)
- "créer des outils pédagogiques numériques permettant aux professionnels de s'approprier les bonnes pratiques en période de pandémie et les bonnes pratiques en dehors de ces périodes" (n°9).

Enfin, les autres propositions sont:

- faire de la communication pédagogique, grand public, sur la télésanté et créer un guichet national de conseillers aux citoyens "Allô ma télésanté" (proposition n°1)
- renforcer l'information au patient par le médecin, sur le parcours coordonné avec téléconsultation, pour une décision partagée et éclairée avec celui-ci et simplifier le consentement (n°2)
- en cas de crise sanitaire (coronavirus, canicule, plans blanc, bleu, Orsan...), demander à l'assurance maladie d'organiser l'accès par un numéro unique et proposer un annuaire, voire une plateforme d'accès "de façade" territorialisée, pour l'accès à la téléconsultation et à la télé-expertise pour tous les assurés sociaux et renvoyant vers l'offre de proximité (n°10).

La SFSD estime que "ces préconisations sont légitimes, faisables relativement rapidement et n'entraîneront pas de coûts disproportionnés pour l'assurance maladie".

"L'ensemble de ces solutions existent déjà et l'environnement semble prêt à les accueillir, voire les attend déjà", ajoute-t-elle. "Les gains attendus sur l'organisation des soins et le pilotage médical du système de santé au plus près des besoins devraient compenser économiquement les quelques investissements humains et techniques nécessaires à leur mise en oeuvre. La crise sanitaire a montré que si les objectifs étaient clairement affichés et que des résultats concrets étaient attendus, les professionnels savaient s'organiser pour réussir."

lc/nc/APMnews

[LC5QD1WJO]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2020 APM International -  
[https://www.apmnews.com/story.php?objet=353591&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowDbB2Q1D8DsaZYwC9dLpx-hn469wyiaxCB1bMmtYEbiF5RZyyY78DHUgPgkzA638WmWs10VyrJjG9x80SMmS\\_02AMlrWYH5GPs58MuwEok1JnmGr2gWn917lqTr6HEsjaSzbaRyTYfkA4O33\\_lxYuBDImDboXA5-S0BODjAWmUH8kEHrwd5Ymf\\_y1Chm\\_qh8QHZflivM6zSB8dxNftf-rSROsZpVhZC9PGifLoNIH-qE](https://www.apmnews.com/story.php?objet=353591&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowDbB2Q1D8DsaZYwC9dLpx-hn469wyiaxCB1bMmtYEbiF5RZyyY78DHUgPgkzA638WmWs10VyrJjG9x80SMmS_02AMlrWYH5GPs58MuwEok1JnmGr2gWn917lqTr6HEsjaSzbaRyTYfkA4O33_lxYuBDImDboXA5-S0BODjAWmUH8kEHrwd5Ymf_y1Chm_qh8QHZflivM6zSB8dxNftf-rSROsZpVhZC9PGifLoNIH-qE)